



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit international

Question écrite n° 54625

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les recommandations publiées le 13 mai 2009 par la commission de la défense et des forces armées. Le rapporteur rappelle, à propos de la piraterie maritime, que « ce n'est pas du cinéma » et qu'il est un objet juridique identifié au niveau national et international. Il préconise, en particulier, la prévention de la piraterie et la sécurisation des zones à risque grâce, à la fois, au renforcement des moyens financiers et militaires pour dissuader les attaques, et au renforcement de la coopération (pour le contrôle des flux maritimes et pour le développement des pays d'Afrique). Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54625

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6824

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)